

Cathcart, de Bagot et de Metcalfe, il en vient à Sir Edmund Head. Celui-ci fut d'abord nommé lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick après avoir occupé quelques charges obscures dans le gouvernement anglais. A sa grande surprise et à celle du peuple canadien, il fut élevé à la dignité de Gouverneur Général du Canada, élévation que ni ses antécédents, ni son influence en Angleterre n'avaient laissé présager. Le titulaire actuel est digne de tout respect, mais il n'a pas occupé en Angleterre une situation qui—à ce qu'on pourrait penser—l'avait préparé à devenir Gouverneur Général du Canada. Il démontre ensuite que, règle générale, les traitements versés aux autres gouverneurs coloniaux compte tenu de la population et de l'importance des colonies, sont supérieurs à ce que nous payons. L'île Maurice, avec une population de 1,183,000 âmes, verse un traitement égal à celui du Gouverneur Général du Canada. La Nouvelle-Galles-du-Sud paie 7,000 livres sterling à son gouverneur. A Victoria, en Australie, où la population est de 550,000 personnes, le traitement est de 10,000 livres sterling.

L'hon. M. Holton demande si la clause de l'Acte d'Union qui a trait au traitement du gouverneur a été proposée par nos délégués ou si elle y a été insérée à l'instigation du gouvernement britannique. Si nos propres délégués, c'est-à-dire nos propres représentants, en sont les auteurs nous avons autant la faculté de changer cette disposition de l'Acte d'Union que de modifier n'importe quelle des lois de notre Parlement; si, par contre, la clause a été insérée là sur les instances formelles du gouvernement britannique, il estime que nous serons tenus de la respecter même si le montant a été fixé à \$100,000 au lieu de \$50,000.

Sir John A. Macdonald dit que l'honorable député de Châteauguay devrait alors conseiller à son honorable ami d'Oxford de retirer sa motion. Le gouvernement britannique, il est vrai, n'a formulé aucun vœu formel à ce sujet, mais il n'en reste pas moins que le gouvernement impérial et les délégués coloniaux se sont consultés et sont tombés d'accord sur cette clause, comme sur toutes les autres. Ils se sont rencontrés, jour après jour, dans le cabinet du ministre des Colonies. Chaque clause a été lue et a donné lieu à des échanges de vues de part et d'autre. Il ne dit

pas que le gouvernement impérial a recommandé cette somme, mais il affirme que cette clause, comme toutes les autres, a été soumise au gouvernement impérial qui l'a acceptée après consultation avec les délégués. La clause qui figure maintenant dans le bill doit être considérée comme un accord mûrement réfléchi entre le gouvernement impérial et les représentants des diverses colonies. Bien qu'il ne puisse l'affirmer de science certaine, il a la conviction très ferme que si les délégués avaient voulu fixer le traitement à 7,000 livres sterling, le gouvernement britannique s'y serait fortement opposé.

L'hon. M. Johnson ne veut pas qu'un iota de l'Acte d'Union soit changé. Il votera donc contre toute réduction du traitement du gouverneur général. Il lui est impossible, pourtant, de souscrire à la doctrine conservatrice que le premier ministre vient d'énoncer au sujet des revenus de la Couronne. Ces revenus appartenaient à la Couronne sans aucun doute, mais devaient être administrés suivant les conseils de ministres responsables. Il (M. Johnson) soutient que ces revenus appartenaient au peuple. C'est le peuple qui tenait les cordons de la bourse et la Couronne devait administrer les revenus suivant l'avis des ministres responsables au peuple. A la conférence, il s'est prononcé pour un traitement de 8,000 livres, mais son avis a été rejeté. Maintenant que l'accord a été conclu, il doit être respecté jusque dans les moindres détails.

Le docteur Parker prétend que si le traitement reste au niveau actuel, comme le demande le ministre de la Justice, on soutiendra plus tard que le Parlement l'a considéré comme justifié. A toutes fins pratiques, il sera dorénavant impossible de le réduire. S'il y a lieu de le réduire, c'est maintenant ou jamais. Il n'est pas d'accord avec le ministre de la Justice quand il dit que c'est une pure question d'argent, qu'il suffit d'aller sur le marché anglais acheter un gouverneur du calibre que nous voulons et qu'en y mettant le prix nous obtiendrons un meilleur représentant. Il ne faut pas perdre de vue les vœux et les intérêts du peuple. Il estime que le traitement de \$50,000 est beaucoup trop élevé quand on songe aux ressources et à l'avenir du pays. Le peuple n'en est certes pas satisfait.

L'hon. J. H. Cameron n'est pas d'accord avec l'honorable préopinant. Plutôt que de